



EDITO

La lettre de l'UFR

N°29

juin 2024



Annie Nomballier

Membre du bureau
de l'UFR

Sommaire :

P 1 : Edito

**P 2 : Dossier : Le
logement des
retraité.es**

**P 5 : La Sécurité
sociale, un acquis
des travailleurs et
travailleuses par la
lutte**

**P 7 : Positionnement
du RN à l'assemblée**

**P 8 : L'assurance
chômage**

P 9 : Dans nos régions

P 11 : Les brèves

Si tu es neutre en
situation
d'injustice, alors tu
as choisi le côté de
l'opresseur.

Desmond Tutu

Les idées d'extrême droite se banalisent avec l'imposture sociale véhiculée par les partis d'extrême droite et se propagent telle une trainée de poudre dans les entreprises, les collectivités et au sein des foyers les plus modestes.

La plupart des pays européens sont également impactés par « la peste brune » et certains même gouvernés par des partis néo-fascistes. Il est très inquiétant de voir le risque d'une telle progression de l'extrême droite pour les élections européennes en juin 2024.

La mobilisation de toutes nos forces est nécessaire afin d'intervenir partout pour déconstruire les idées nauséabondes basées sur le racisme, la xénophobie et la préférence nationale...N'hésitons pas à rappeler l'histoire pourtant pas si éloignée en expliquant, rabâchant en faisant vivre la mémoire... Ainsi que le disait Paul RICOEUR « quand on parle du passé, soit on oublie, soit on rabâche... » Il est préférable de rabâcher quand d'autres font tout pour susciter l'oubli. Aujourd'hui nos démocraties fragilisées par les inégalités sociales, les crises économiques, le racisme et l'antisémitisme sont le terreau idéal au développement des dictatures.

Pour enrayer la montée de l'extrême droite nous devons contribuer à reconstruire des politiques de progrès. Il est de notre responsabilité syndicale de dépasser nos divisions pour aider à reconstruire une alternative conforme aux aspirations de la jeunesse, des salarié.es, retraité.es, des plus démunis.es pour mettre en échec les politiques libérales. La Cgt est force de proposition pour la mise en place d'une politique qui donnerait de nouveaux droits à l'éducation, à l'école publique et laïque avec des moyens de prévention de l'échec scolaire favorisant la réussite scolaire de tous. Le système éducatif serait alors le creuset du brassage social, de l'égalité et de l'enrichissement mutuel. La politique économique et sociale doit s'attacher à créer le plein emploi et à lutter contre la précarité sous toutes ses formes, à imposer des droits réels pour le logement et la santé.

A l'heure où la France dénombre en 2023, 661 décès liés aux accidents du travail, le gouvernement a fait le choix de faire régresser les droits des travailleurs qui seront impactés par les JO en ne respectant pas ses engagements pris en 2017. Plusieurs centaines de travailleurs ont manifestés le 15 avril à l'appel de la CGT pour dénoncer les atteintes au droit du travail en brandissant des flambeaux symbolisant la flamme olympique. Ils ont défilé derrière une banderole promettant « l'incendie social si la flamme des JO brûle le code du travail ».

Dans le même temps, des associations dénoncent la purge des sans domicile fixes des quartiers parisiens sans leur proposer d'hébergements de secours, afin de donner une bonne image de la capitale. Les jeux de Paris sont l'occasion de pratiquer un nettoyage social consistant à disperser, éloigner, invisibiliser les personnes à la rue sans aucun état d'âme ? Il n'est pas question de laisser rentrer n'importe qui dans les zones des jeux. Gérald DARMANIN a mis en place un dispositif de sécurité... par QR code qui sera donné sur demande aux résidents, commerçants, touristes et personnes travaillant dans le périmètre longeant la Seine pour l'ouverture des jeux mais aussi dans plusieurs secteurs où se dérouleront les épreuves. Ce précieux sésame ne sera délivré qu'après avoir rempli un questionnaire conséquent. Que deviendront toutes ces données ?

Le 1^{er} mai a été une journée qui s'est tenue dans un contexte d'urgence démocratique sociale et environnementale et de guerres. Malgré un manque d'unité syndicale, il a été important de marcher « contre l'austérité » et de porter nos revendications pour l'emploi, pour l'augmentation des salaires et des pensions et de réaffirmer notre rejet de la réforme des retraites. Mais aussi pour défendre la démocratie et faire barrage à l'extrême-droite à la veille des élections européennes du 9 juin prochain.

LE LOGEMENT DES RETRAITE.ES

OU LES RETRAITE.ES POUR QUEL LOGEMENT ... ?



Comme bon nombre d'autres catégories de citoyen.nes, les retraité.es sont également touché.es de plein fouet par la hausse considérable des prix de l'immobilier, des loyers et des charges locatives. De plus, avec la baisse de certaines aides comme l'A.P.L. et le manque de logements sociaux adaptés à leurs besoins quelques fois spécifiques font que toutes ces situations sont catastrophiques.

Beaucoup de retraité.es souhaitent vieillir dans le domicile de leur choix et rester le plus longtemps possible dans leur environnement social, familial, géographique. Mais, pour bon nombre d'entre elles et eux, surtout celles et ceux dont les revenus sont les plus modestes ce choix n'est plus possible. Les logements sociaux sont en nombre très insuffisants et compte tenu des critères de famille, le plus souvent appliqués pour leur attribution, il s'avère que les retraité.es ne sont pas la population « privilégiée » pour y accéder. De plus trop souvent les retraité.es sont obligé.es de quitter leur logement notamment lorsque les loyers sont devenus trop coûteux et que leur superficie leur est déclarée trop importante.

A contrario, d'autres sont contraint.es de rester dans leur logement inadapté, trop grand, car ils ne peuvent pas se reloger de façon appropriée et correcte, eût égard à un loyer et des charges trop lourdes. A toutes ces questions et ces réalités, s'ajoute le problème de l'adaptation de l'habitat et du vieillissement de la population, en effet ce vieillissement démographique a pour conséquence un accroissement des problèmes liés à la perte d'autonomie dans toutes les catégories de logement (public-privé-pleine propriété).

Il est important de mettre en place très rapidement de réelles politiques publiques d'adaptation de l'habitat, de la ville, des services publics (transports, services de l'environnement,...) à disposition et de l'espace social au vieillissement de la population. Il est nécessaire d'avoir une véritable prise en compte non seulement des logements, mais aussi de l'accessibilité, de l'environnement immédiat, de l'existence de commerces et de services de proximité, et surtout le maintien de services publics locaux.



Force est de constater qu'avec la nomination récente du Député Renaissance Guillaume Kasbarian l'auteur d'une des lois les plus répressives sur les expulsions locatives comme ministre délégué chargé du logement. Cette nomination est une véritable provocation, faut-il se rappeler que Guillaume Kasbarian s'est battu pour que les français qui ne peuvent pas payer leur loyer fassent des peines de prison, sa proposition de loi cosignée par Aurore Bergé (ministre déléguée auprès du premier ministre, chargée de l'Egalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les Discriminations) prévoyait en effet la création d'une peine de six mois de prison pour les locataires en impayés de loyers refusant de partir d'eux-mêmes après un jugement d'expulsion, avant que cette disposition ne soit rejetée et jugée trop répressive par le Sénat. Si Kasbarian maintient sa même politique libérale du logement menant à la suppression de la loi SRU et l'instauration du clientélisme municipal pour les attributions de logements sociaux, ces décisions libérales n'iront pas en faveur des retraité.es.

Et pour terminer sur ce point, faut-il encore rappeler une déclaration (de trop) de Macron qui le 27 juillet 2017 promettait : « **la première bataille, c'est de loger tout le monde dignement – je ne veux plus, d'ici la fin de cette année, avoir des femmes et des hommes dans les rues « ... sans commentaires... »**

.../...

QUELQUES CHIFFRES (réf/Conseil d'Orientation des Retraites)

Le parc social abrite une proportion plus élevée de retraité.es n'ayant jamais travaillé (femmes -hommes au foyer – personnes en situation d'invalidité ou de handicap...)

Les retraité.es vivant en HLM présentent des revenus inférieurs à ceux des retraité.es vivant dans le secteur libre. En moyenne 30 % des revenus des retraité.es vivant en HLM sont consacrés à leurs logements.

QUELLES SONT LES REVENDICATIONS DE LA CGT SUR LES QUESTIONS DU LOGEMENT ?

- Une politique de revalorisation des salaires et des pensions de retraites, afin de se loger dignement ;
- L'égal accès pour toutes et tous à un logement décent avec une surface, des équipements, adaptés au nombre de locataires et toutes les conditions pour leur sécurité physique et sanitaire et le maintien dans les lieux sans discrimination d'aucune sorte ;
- Le droit à l'accessibilité pour tout type de situation de handicap ou de perte d'autonomie ;
- Le droit à un logement décent et sain, performant d'un point de vue énergétique et environnemental ;
- L'arrêt immédiat des expulsions sans relogement et l'interdiction des coupures d'eau, d'électricité, de chauffage dans le parc privé comme dans le parc public ;
- L'accueil et l'hébergement inconditionnel, de façon digne et adaptée, de toute personne en situation de détresse humaine, psychique ou sociale sans distinction de nationalité ;
- Le développement d'une politique spécifique et d'une offre d'hébergement pour répondre aux situations d'urgence et permettant la reprise d'un parcours résidentiel ;
- Le développement d'une politique du logement adaptée aux étudiant.es, aux apprenti.es, aux jeunes travailleur.ses, retraité.es, migrant.es, etc. ;
- Le libre choix entre la location ou l'accession à la propriété ;
- Que la quittance (loyer et charges) des locataires n'excède pas 20 % de leurs revenus ;
- L'organisation, le développement et la répartition de la production de logements sociaux pour répondre aux besoins. Cela relève de la responsabilité de l'État qui doit l'assumer dans le cadre d'un grand service public de l'habitat et du logement garantissant l'égalité d'accès et la proximité de services publics de qualité favorisant l'accès aux transports, aux soins, à l'éducation et à la culture ;
- Le droit au logement qui doit se déployer en cohérence avec une politique de droit à la ville repensée au regard, notamment, du phénomène de métropolisation.

Halte à la casse des Services Publics



Droit au logement pour tous et partout

Pour la CGT, cela pose l'exigence de réorienter les choix budgétaires et des financements nouveaux en priorité pour le logement social, tout en contribuant à l'aide à l'accession sociale à la propriété.

.../...

.../...

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES



- Près de 15 millions de personnes soit 1 sur 5 souffre de la crise du logement, c'est bien le manque de logements disponibles qui pose un problème ;

- 16 millions de personnes (dont 34 % font une demande de mutation) et sont en attente d'un logement social ;

- La CGT estime aujourd'hui qu'il faudrait construire entre 400 000 et 500 000 logements par an dont 200 000 à 300 000 logements sociaux pendant 5 ans pour résorber durablement cette crise du logement ;

- L'État renvoie au simple accompagnement des territoires alors que les Collectivités Locales sont déjà asphyxiées financièrement ;
- Retravailler les critères d'attribution de logements sociaux prenant en compte les priorités telles que les familles monoparentales, en particulier les femmes seules avec enfants et personne en situation d'handicap ;
- Depuis des années, toutes les politiques menées , marquées du sceau « libéralisme » n'ont fait qu'aggraver la situation de tout le secteur économique du logement ;
- Faut-il rappeler la baisse des APL et la mise en place de la RLS (Réduction du Loyer de Solidarité) pour le seul secteur du logement social ont eu pour effet d'affaiblir les organismes bailleurs, en particuliers les Offices Publics de l'Habitat – quant au foncier c'était : « laissons faire le marché avec pour le privé la carte blanche aux promoteurs immobiliers ».

Rappel : le 4 février 2022, la CGT a publié un livret sur le logement disponible ici :

<https://www.cgt.fr/livret-logement>



Difficile de terminer cette information sans dire un mot sur le « dossier » EHPAD

La CGT revendique la fin du lucratif dans le secteur des maisons de retraite, et la mise en place d'un service public de la dépendance financé par la solidarité nationale...

La CGT considère que la prise en charge des personnes âgées et fragiles est un enjeu de société qui ne peut être soumis aux intérêts privés et aux exigences des actionnaires.

La CGT considère également que l'autonomie doit être prise en charge par la branche maladie de la Sécurité Sociale, financée par les cotisations sociales et non par l'impôt, cette prise en charge de la perte d'autonomie relève également de la solidarité nationale.

Serge Rabineau et Dany Garda

La Sécurité Sociale

un conquis des travailleurs et travailleuses par la lutte

La Sécurité Sociale est attaquée de tout bord, objectif mettre fin aux conquis des travailleurs et travailleuses acquis avec le Conseil National de la Résistance

Un peu d'histoire :

Naissance de la Sécurité Sociale

C'est dans les combats contre l'occupant nazi et les tenants de la collaboration que s'élabore en France l'idée d'un changement novateur des mécanismes de protection sociale. L'exigence de progrès sociaux et démocratiques allant de pair avec la volonté d'indépendance nationale, le programme du Conseil national de la Résistance (CNR) reflète un consensus forgé dans la lutte, par la Résistance, autour de la Nation et de la République. Ainsi, en 1943, le CNR élabore des mesures à mettre en œuvre à la Libération. Intitulé « Les jours heureux », le texte, véritable déclaration de droits nouveaux, servira de feuille de route pour mettre en place de grandes réformes dont « un plan complet de Sécurité Sociale visant à assurer à tous les citoyen.nes des moyens d'existence dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentant.es des intéressé.es et de l'État ». La philosophie du projet était de « vivre sans l'angoisse du lendemain, de la maladie ou de l'accident de travail, en cotisant selon ses moyens et en recevant selon ses besoins ». À l'Assemblée consultative provisoire, Ambroise Croizat, secrétaire général de la fédération CGT des Métaux et député du PCF, préside la commission du travail à l'origine des deux ordonnances fondatrices. C'est George Buisson, secrétaire de la CGT, qui présente le « Rapport pour avis » en juillet 1945 à l'Assemblée nationale. En octobre de la même année, le plan de la Sécurité Sociale est adopté. Mais le combat n'est pas encore gagné, il ne fait que

commencer.

Quel financement ? Qui finance ?

La cotisation sociale repose sur le principe de « Contributivité » (« chacun cotise selon ses moyens » insistait Ambroise Croizat), principe fondamental, qui vient à la fois justifier politiquement une garantie d'accès aux droits sociaux pour les travailleurs et les travailleuses, et légitimer politiquement la gestion par les salarié.es de leur Sécurité Sociale suivant le principe de « celui qui paye, gère ». La contributivité n'a rien à voir avec les principes

assurantiels d'équivalence entre les primes et les prestations. Au contraire, la gestion par les travailleurs et les travailleuses et le principe de contributivité permettent de s'affranchir de la logique de marché des assurances marchandes et de promouvoir des règles de distribution plus solidaires que celle imposée par les lois du marché (« chacun reçoit selon ses besoins »).

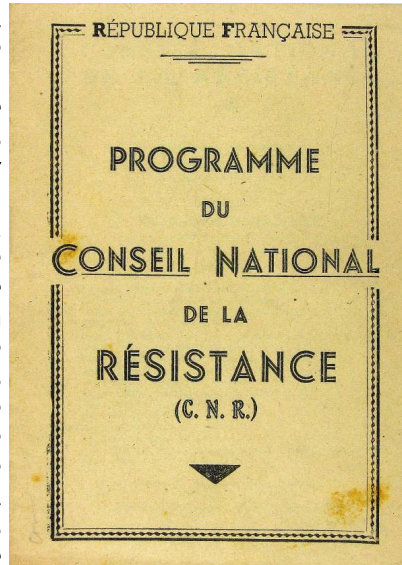
La cotisation sociale est une part du salaire dédiée au financement des prestations de Sécurité Sociale. Si elle est divisée au plan comptable en part patronale et en part salariale, dans les deux cas, il s'agit d'une partie de la valeur ajoutée qui est créée par le travail des salarié.es et non par l'employeur. Ce sont donc uniquement les salarié.es qui financent la Sécurité Sociale et la cotisation sociale est un salaire mis en commun. Dès lors, chaque augmentation de la masse salariale (salaire, effectif) se traduit par une augmentation des cotisations à la Sécurité Sociale, et donc de ses recettes.

Voilà les fondements de la Sécurité Sociale qu'il est bon de rappeler

Depuis sa création le patronat n'a jamais accepté qu'une part de la richesse créée par le travail soit accaparée pour la protection sociale, et les gouvernements successifs ont mené les attaques pour détricoter la Sécurité Sociale et son financement.

Les gouvernements ont depuis les années 1990, gelé la hausse des cotisations sociales et créé de plus en plus d'exonérations de cotisations sociales pour les entreprises, que l'État est censé compenser en partie à la Sécurité Sociale. Cette fiscalisation de la Sécurité Sociale a plusieurs implications. Elle justifie la prise de pouvoir de l'État dans la gestion de la Sécurité Sociale faisant d'autant reculer le poids des représentant.es des salarié.es. C'est ainsi que depuis 1996, le parlement vote le budget (bloqué par le gel des cotisations sociales) de la Sécurité Sociale en s'appuyant sur des considérations budgétaires et non sur la réponse aux besoins sociaux (Loi de financement de la Sécurité Sociale). Alors que la hausse des cotisations sociales consiste en une augmentation des salaires, la hausse de la CSG est une augmentation du financement par les ménages de la Sécurité Sociale excluant les entreprises de toute leur responsabilité. Mais, surtout, en financement par l'impôt la Sécurité Sociale, on fait glisser le débat sur la répartition entre salaire et profit, vers celui entre ménages aisés et moins aisés, entre jeunes et vieux, entre travailleurs et travailleuses en activité et privé.es d'emploi, en épargnant toujours plus le capital.

La CSG est un tournant car c'est le premier financement pérenne hors cotisations. La CSG est en effet comprise comme un impôt hybride, elle s'applique sur les revenus d'activité (à 70%), mais aussi sur les pensions de retraite et les revenus du patrimoine. La CSG n'a cessé d'augmenter depuis 1991.





Monté en puissance de la casse de la Sécurité Sociale

Sous le prétexte de donner du pouvoir d'achat aux salarié.es, le ministre des finances Bruno Lemaire, entonne une petite musique « rapprocher le salaire brut du net ».

Dans le salaire brut il y a les cotisations sociales, donc la suppression des cotisations sociales pour augmenter le pouvoir d'achat, ce serait surtout ne plus faire participer le patronat au financement de la Sécurité Sociale.

Cette proposition n'est pas nouvelle, elle est portée de la droite à l'extrême droite.

Dans le contexte actuel des attaques tous azimuts contre les Services Publics et les biens communs, une inflation voulue qui entraîne le pays dans une récession sans fond, le projet de financement de la Sécurité Sociale du gouvernement pour l'année 2024 va aggraver globalement l'accès aux soins et paupériser une immense majorité de la population. « Faire des économies » sur le dos de toutes et tous est l'obsession largement partagée dans le camp de toute la droite et du Medef !

Après la contre-réforme des retraites, le gouvernement entend poursuivre l'épuisement des ressources de la Sécurité Sociale, toutes branches confondues, au nom de la lutte contre les « déficits » sociaux. Mais la fin du « quoi qu'il en coûte » ne sera pas pour tout le monde. L'exonération des cotisations patronales va atteindre le triste record des 80 milliards d'euros. L'industrie pharmaceutique bénéficiera de 3,7 Md€ d'allègements fiscaux supplémentaires entre 2023 et 2024...



Pour eux, l'argent ruissellera encore à flots.

Afin de préserver les intérêts des actionnaires du CAC 40 qui ont engrangé des superprofits sans précédent alimentés par l'inflation, après une année record en 2022 (56 milliards de dividendes distribués), tout en touchant quelques 200 milliards d'aides publiques sans contrepartie, le gouvernement poursuit sa casse des droits collectifs, de la protection sociale, **avec au centre la SÉCU !** Ainsi se substitue lentement mais sûrement au principe de solidarité - « je cotise selon mes moyens et reçois selon mes besoins » -, la règle d'or de l'ultra-libéralisme : « je reçois selon mes moyens ! »

Il faut en finir avec cette politique destructrice et mortifère qui privilégie le capital au travail, le grand patronat aux travailleurs et travailleuses, actif.ves, retraité.es ou chômeur.ses !

D'autres choix sont possibles

Dans l'immédiat, il y a urgence à mener le combat pour augmenter les ressources de la Sécurité Sociale par l'augmentation :

- des salaires
- des pensions et retraites
- des prestations sociales
- la lutte contre le chômage
- la création d'emplois
- l'égalité salariale Femme/Homme
- faire cotiser les revenus financiers des entreprises : ce serait un apport immédiat de près de 80 milliards...

Michel Caussemille et Didier Louvet



LES POSITIONNEMENTS ET VOTES DU RN À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

On se rend bien compte qu'avec ces votes, les député·es FN/RN appliquent une politique qui va à l'encontre de l'image qu'essaient de mettre en avant Marine le Pen ou Jordan Bardella.

Non le FN/RN ne défend pas l'intérêt des travailleurs·ses, et se positionne toujours en parti d'extrême droite qui défend envers et contre tout, le capitalisme et les patrons.



SALAIRES

- ◆ Contre l'augmentation du SMIC
- ◆ Contre l'indexation des salaires sur l'inflation
- ◆ Contre l'encadrement des salaires

POUVOIR D'ACHAT

- ◆ Contre le blocage des prix des produits de première nécessité
- ◆ Contre la gratuité des cantines et fournitures scolaires pour les plus modestes
- ◆ Contre la valorisation des petites retraites
- ◆ Contre la garantie d'autonomie jeunes à 1063 euros
- ◆ Contre le gel des prix des loyers
- ◆ Contre l'augmentation des hébergements d'urgence

TRAVAIL

- ◆ Pour la fin des droits au chômage après abandon de poste
- ◆ Pour la fin des allocations chômage si refus d'un CDI à la fin d'un CDD
- ◆ Pour la réduction des droits au chômage des étrangers hors Union européenne
- ◆ Pour l'interdiction de la présence des étrangers au sein des instances représentatives des entreprises
- ◆ Pour la limitation du droit de vote des travailleurs précaires aux élections professionnelles

ÉCOLOGIE

- ◆ Contre la taxation des yachts et jets privés
- ◆ Contre la suppression de la niche fiscale du kérosène aérien

FISCALITÉ

- ◆ Contre une taxe sur les revenus supérieurs à 3 millions d'euros
- ◆ Contre une taxe sur les superprofits
- ◆ Contre l'augmentation de la TVA sur les produits de luxe
- ◆ Contre la hausse des moyens pour lutter contre la fraude fiscale
- ◆ Contre le rétablissement de l'ISF
- ◆ Pour la hausse du plafond de défiscalisation des heures supplémentaires
- ◆ Pour la baisse des impôts de production (CVAE)

ÉDUCATION - CULTURE

- ◆ Contre la gratuité des fournitures scolaires pour les plus modestes
- ◆ Contre l'achat de mangas avec le « pass culture »
- ◆ Contre l'augmentation du budget des universités
- ◆ Pour l'interdiction de l'écriture inclusive

SERVICES PUBLICS

- ◆ Contre le recrutement de sapeurs-pompiers et la revalorisation de leurs salaires
- ◆ Contre l'attribution d'un milliard d'euros dans le cadre de la lutte contre les violences faites aux femmes



Assurance chômage

non à la plus violente réforme de tous les temps

Après de multiples attermoissements et changements de programme, la ministre du travail a enfin rencontré la CGT pour présenter sa nouvelle réforme de l'assurance chômage. Dans un contexte de multiplication des plans de licenciement que la CGT a révélé, le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre la plus violente de ces cinq réformes d'assurance chômage. Le rendez-vous qui n'a de concertation que le nom, puisque tout est décidé d'avance, a cependant permis d'obtenir des précisions sur le calendrier : le décret pris avant le 30 juin, sera d'application au 1er décembre 2024, pour des raisons opérationnelles à France Travail.

Il prévoit 3,6 milliards d'économies soit près de 10 % des dépenses.

Les plus violemment touché.es seraient les travailleuses et travailleurs précaires, dont le seuil d'affiliation passerait de six mois de travail sur 24 à huit mois sur 20. En clair, un total de contrats à six mois, ne suffirait plus pour ouvrir le droit pour six mois d'allocations. Cette mesure est particulièrement dure pour les jeunes de moins de 25 ans, sur-représenté.es parmi les précaires. Le gouvernement poursuit son objectif de précariser la jeunesse.

2,8 milliards d'euros vont être économisés sur le dos de 185 000 personnes par an, écartées du droit à allocation.

Autres perdant.es : les seniors entre 53 et 57 ans. Le palier qui permet une indemnisation légèrement plus longue à 53 ans serait supprimé et celui à 55 ans, reporté à 57. Combinée avec le précédent décret de février 2023, cette mesure conduit à diviser par deux l'indemnisation maximale à 56 ans par exemple, passant de 36 mois à 18 mois. Officiellement justifiée par la transposition du recul de 2 ans de l'âge de départ en retraite, ce recul est immédiat et anticipe de 8 ans la double peine combinant recul sur la retraite (64 ans d'ici 2032) et baisse drastique des droits entre 53 et 57 ans. Sera conservé le maintien de droit à l'assurance chômage à 62 ans, quand on ne dispose pas de droits à retraite à taux plein.

La durée maximale des droits, déjà réduite au 1er février 2023 de 25 %, serait cette fois réduite de 40 %.

L'allocation maintenue serait toutefois plafonnée à 2200 €/ mois, ce qui pénalisera toutes celles et ceux qui ont un peu d'ancienneté, ouvrier.es et employé.es, avec de l'ancienneté, ingénieurs, cadres et technicien.nes , soit tous celles et ceux qui sont 25% au-dessus du SMIC en fin de carrière et ayant perdu un emploi avant le départ en retraite.

La CGT utilisera tous les moyens juridiques et militants, pour démontrer l'absurdité et la violence de cette réforme et empêcher sa mise en œuvre avant le 1er décembre 2024, particulièrement dangereuse pour les travailleuses et travailleurs fragilisés par le chômage de masse, en premier lieu les jeunes et les seniors.

C.S.

43 personnes étaient présentes, 15 syndicats ont participé aux débats ainsi que 5 invités dont 3 représentants de la CFR : Aodren LE GUEN, Bruno CONSTANT et Arezki OUSSALA, 1 représentant de la fédération Patrice TREMPIL et 1 représentante de l'UD. Présentation du rapport d'activité de la CSD, suivi d'un débat, qui a été approuvé à 14 voix contre une abstention. Le bilan financier approuvé à l'unanimité. Il s'en est suivi un long débat sur le document d'orientation qui a été amendé puis voté à l'unanimité.

Le nouveau **collectif d'animation** a été élu à l'unanimité avec :

- Roxane DAIAA – animatrice – Ville de Lyon
- Michel BRAZIER – adjoint - des individuels du Rhône et de la Métropole
- Pascale DAMBRIERE – trésorière - Vaulx en Velin
- Férielle HELASSA –trésorière adjointe - Ecully
- Damien BEROUJON – Villeurbanne
- Antoine CARAYON – Ville de Lyon
- Nelly LECORNU – Syndicat retraités Lyon Métropole - pour faire vivre le syndicalisme retraité et de créer un collectif de retraités.

La **commission financière de contrôle – CFC** - a été élue à l'unanimité et elle composée :

- Nagète BRAYDA BRUN – Villeurbanne
- Wilfrid MARCOU -Corbas
- Afid BRAHMI - Vénissieux
- Nassim DAOUSSI – VDL
- Vincent TRICAUD - Francheville

Journée syndicale de printemps

Mardi 23 avril 2024—Salle de la poterie PLOUFRAGAN



**SYNDICAT DES RETRAITES TERRITORIAUX
INDIVIDUELS DES CÔTES D'ARMOR**

Comme tous les ans, notre syndicat organise une journée syndicale de printemps avec comme thème « RESTER SYNDIQUE UN FOIS A LA RETRAITE ».

Cette journée remplace la traditionnelle reprise des cartes avec la galette des rois, car nous avons mis en place la mensualisation avec prélèvement automatique et par la même occasion le relèvement des cotisations pour tendre vers le 1 % de nos revenus, ce qui était loin d'être le cas chez nous. A cette occasion, nous avons invités des gros syndicats (Saint-Brieuc Ville, Saint-Brieuc Agglomération, Conseil Départemental, Ploufragan et Lannion) afin de les convaincre de travailler la continuité syndicale.

Après l'exposition des revendications spécifiques des retraités et les difficultés liées à la politique gouvernementale qui les atteint dans leur vie quotidienne que ce soit dans les démarches administratives, dans leurs besoins de soins, de transports, ou autres, le débat a suivi. Depuis de nombreuses années, notre syndicat milite pour que les syndicats d'actifs préparent le départ prochain des collègues à une retraite qu'ils n'ont pas volée. Nous nous exprimons en toutes occasions, au comité départemental de la CSD 22, dans les réunions et congrès des UL et de l'UD, mais aussi dans les nombreuses manifestations qui sont des moments privilégiés de rencontre et d'échange.

A force « d'enfoncer le clou », nous finissons par être entendus et nous pensons avoir enfin réussi à allumer la mèche :

Le syndicat de Saint-Brieuc ville, organise une réunion des retraités encore syndiqués avec les actifs et les futurs retraités. Et le syndicat du Conseil Départemental a la volonté de créer une section de retraités avec une activité propre. Nous serons présents afin de proposer notre aide.

Le syndicat de Saint-Brieuc Agglomération qui a activement participé à notre journée de printemps, nous a invité deux jours après, à venir en parler devant la réunion syndicale qu'il avait convoquée. Notre syndicat s'y est rendu et a noté une réelle volonté de ne pas perdre les camarades qui quittent la vie active.

Nous avons enfin le sentiment de n'avoir pas été totalement inefficaces .

Michel lavigne

5^{ème} Conférence CSD 08—23 mai 2024

13 personnes étaient présentes, 5 syndicats sur 9 ont participé aux débats et 2 invités étaient présents : Giovanni CORATO—Animateur de la CFR Grand-Est, Dany GARDA— Représentant de l'UFR

Le programme de la conférence était le suivant : Rappel des statuts de la CSD validés en CNF de février 2016.

Le rapport d'activité et état CoGÉTise et le bilan Financier, après débat ont été adoptés à l'unanimité.

Le débat qui a suivi la présentation du document d'orientation a abouti à la prise des décisions suivantes :

- La mise en place de collectifs « police municipale », « retraité.es » et « petite enfance ».
- La création des conditions pour la mise en place de sections de retraité.es dans les syndicats existants y compris dans celui des individuels.
- La proposition de la candidature d'un camarade à la CE de l'UFICT et qui sera mandaté au 11^{ème} congrès à Martigues.

Le document d'orientation avec ces propositions a été adopté à l'unanimité.

A suivi l'élection des membres du collectif d'animation et de la CFC :

Pour le collectif d'animation :



Philippe PIERRET— Animateur, Marc BOZIER— Politique Financière, Peggy VILLERET— Politique Financière Adjointe, Antoine ASCARGORTA, Ahmed KALEM, Jonathan VASSAUX, Adrien ALVES RIGOR, Fabrice CELLEROSI , Philippe PIERARD

Pour la commission Financière de Contrôle (CFC) :

Pierre GUNTHER, Delphine MERLET, Laure VIGNAL, Fabienne LEPINOIS, Sandrine TEGUIG

La journée s'est finie sur un repas fraternel.

Dany Garda

Conférence CSD 10 du 12 avril 2024

18 personnes étaient présentes, 6 syndicats sur 12 ont participé aux débats : TTx ville de Troyes, Retraités ville de Troyes, Individuels 10, TTx Romilly sur Seine, TTx Sainte-Savine, TTx Bars sur Aube et 2 invités, Giovanni CORATO Animateur de la CFR Grand-Est et Dany GARDA représentant de l'UFR

Le Rapport d'ouverture a abordé les thèmes sur la situation sociale nationale et internationale, avec les conflits dans le monde et le rappel de la solidarité de la CGT envers les peuples opprimés, la casse des services publics, les annonces de GUERINI, la situation économique et environnementale, le renforcement de notre organisation, l'ancrage des luttes dans les entreprises, la protection sociale.



Le rapport d'activité et le rapport Financier, ont été adoptés à l'unanimité.

Des axes de travail ont été décidés et votés :

La mise en œuvre des décisions de congrès, un plan de travail et son financement, la présentation des statuts de la CSD 10.

A suivi l'élection des membres du collectif d'animation avec : Eric BLAMPIED, Animateur— Eric CHAMMOUGON, Pôle Retraités—Antoine COURTALON, Politique Financière— Cendrine DORMEL, Pôle Formation Syndicale—Rudy HORINY, Pôle Formation Syndicale et Statutaire—

Sandra BERTHELMY, Pôle Statutaire—Sylvain VACHE, Pôle QVS—Laurent PROU, Pôle Communication.

Dany Garda

Les brèves



Le CAC 40 explose pendant que le pouvoir d'achat des retraité.e.s ne cesse de fondre comme neige au soleil !

Bruno Le Maire récusait récemment l'idée qu'il y ait un appauvrissement de la société française !

Cela dépend de quoi l'on parle !

S'il est question des personnes qui se privent et ne mangent pas à leur faim, il est clair que l'appauvrissement est réel. En revanche, là où Le Maire vise juste, c'est sur l'enrichissement des plus riches et des entreprises cotées au CAC 40.

Le 10 mars dernier la nouvelle est tombée : pour la première fois de son histoire, l'indice a dépassé les 8.000 points, sans doute ce chiffre ne dira pas grand chose à la majorité des retraité.es, comme nous. Mais en clair, en 2023, ces entreprises, cotées au fameux CAC 40 ont dégagées 153,6 Milliards d'euros de résultat net cumulé !!!

La capitalisation de ces entreprises a rejoint le niveau du PIB Français.

En conclusion : à l'heure où le gouvernement annonce une cure d'austérité pour les services publics, la protection sociale de plus de 30 à 50 Milliards sur 2024 et 2025, qu'il s'entête à ne pas vouloir augmenter les retraites et les pensions ainsi que le point d'indice des fonctionnaires, que le chômage augmente,... les profits des grandes entreprises explosent !

Christophe Couderc

Explication

Le CAC 40 est le principal indice boursier de la Bourse de Paris. C'est un indice flottant pondéré en fonction de la capitalisation boursière qui reflète la performance des 40 actions les plus importantes et les plus activement négociées cotées sur Euronext Paris. Créé avec 1 000 points de base au 31 décembre 1987 par la Compagnie des agents de change, l'indice CAC 40 est déterminé à partir des cours de quarante actions cotées en continu sur le premier marché parmi les cent sociétés dont les échanges sont les plus abondants sur Euronext Paris, qui fait partie d'Euronext, la première bourse européenne. Ces sociétés, représentatives des différentes branches d'activités, reflètent en principe la tendance globale de l'économie des grandes entreprises françaises et leur liste est revue régulièrement pour maintenir cette représentativité. C'est un indice sans dividendes. Coté tous les jours ouvrés de 9 heures à 17 h 30. Il est mis à jour toutes les 15 secondes.



Accès aux soins : une situation alarmante !

La crise du COVID 19 a provoqué une saturation des services hospitaliers et le report des très nombreuses consultations, interventions et autres actes médicaux. En comparant les données et projections existants avant l'épidémie sur les séjours hospitaliers et le réalisé effectif entre 2020 et 2023, on constate un déficit de 3,5 millions de séjours .

En 2020, sur les 16 millions de séjours programmés, 14 millions ont eu lieu.

Les tensions vécues par l'hôpital public en termes d'effectif jouent pleinement dans ce constat. Au final, c'est la santé des patients qui en pâtit.

Un récent sondage fait apparaître que près de 60% de la population auraient déjà renoncé à se faire soigner pour cause de délais trop long. Le coût des consultations et des actes médicaux non-remboursés est également évoquée.

Ces constats font craindre des risques importants pour la prise en charge de certaines pathologies.

Depuis des années avec d'autres, la CGT ne cesse de sonner l'alerte !

Notre système de santé a plus besoin de moyens financiers !

Christophe Couderc